

2016-01-02 RÉVISION DES TARIFS ET LOYERS POUR 2016

S'agissant des nouveaux tarifs de « La Galerie », M. BARBIER-CUEIL demande que la fin de la phrase « *Un chèque de caution spécifique de 100 € sera demandé au moment de la réservation* » soit remplacé par « *Un chèque de caution spécifique de 100 € sera demandé lors du dépôt du projet, conformément au règlement intérieur* ».

M. LARUPT rappelle que dans le cadre de notre projet culturel, nous avons souhaité, après la mise à disposition gratuite de la première année, des tarifs raisonnables afin que « La Galerie » soit accessible au plus grand nombre.

À la question de M. FALIGOT, il est répondu que 3 appartements sont actuellement disponibles au-dessus de la Trésorerie.

M. le Maire reconnaît que les loyers sont peut-être un peu trop élevés.

M. LUCO s'interroge sur l'augmentation importante de la taxe de séjour pour les meublés et de son impact sur les touristes.

M. le Maire précise qu'il convient de respecter la nouvelle réglementation qui impose des tarifs différents selon le classement des meublés.

Décision proposée et adoptée

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions de la Commission des finances réunie le 23 janvier 2016 :

- * l'augmentation des tarifs de 1 % (arrondis),
- * le maintien des tarifs 2015 pour les cabines de bains, la bibliothèque municipale, la location de vaisselle et matériels, les droits de place et de stationnement ;
- * la fixation de tarifs de location pour « La Galerie »
- * le respect de la nouvelle réglementation pour la taxe de séjour ;

Après en avoir délibéré ;

Après vote à l'unanimité moins une abstention (M. LUCO) ;

D É C I D E :

Article 1^{er} : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

CIMETIÈRE

- Emplacement de 2 m² :
 - 15 ans.....190,00 €
 - 30 ans.....350,00 €
 - 50 ans.....550,00 €
- Colombarium :
 - 15 ans.....154,00 €
 - 30 ans.....270,00 €

TRAVAUX (RÉGIE OU POUR DES TIERS)

(Tarifs horaires)

- Personnel32,00 €
- Matériel (camion, tracteur, remorque, benne)51,00 €
- Débroussaillage contraint70,00 €

RÉALISATION DE BATEAUX SUR LES TROTTOIRS 475,00 €

CABINES DE BAINS

Catégories de cabines :

- A. cabines nouvelles hautes 1^{er} étage des Godelins
- B. cabines nouvelles rez de quai et nouvelles du 1^{er} étage basses des Godelins, cabines « front de mer » du Moulin.
- C. cabines anciennes 1^{er} étage aux Godelins, cabines perré nord des Godelins, et cabines (nord) du Moulin.
- D. autres cabines aux Godelins (anciennes rez de quai).

Concessions pluri-annuelles :

Une année commence et se termine le premier samedi du mois de juin.

Type de cabines	C o n c e s s i o n		
	3 ans	6 ans	9 ans
A	1 060 €	2 014 €	2 860 €
B	987 €	1 872 €	2 661 €
C	901 €	1 712 €	2 432 €

Locations saisonnières et hebdomadaires :

Les locations temporaires débutent et finissent toujours un samedi à 10 h.

Type de cabines	Tarif pour la saison (juin à septembre)	Tarif pour une semaine			
		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
A	374 €	25 €	33 €	40 €	15 €
B	342 €	23 €	31 €	37 €	14 €
C	312 €	21 €	28 €	34 €	12 €
D	248 €	17 €	23 €	28 €	10 €

- Détermination du tarif à appliquer en fonction des semaines :

Tarif 1 : entre le 21 mai et le 18 juin
entre le 27 août et le 17 septembre

Tarif 2 : entre le 19 juin et le 25 juin
entre le 6 août et le 27 août

Tarif 3 : entre le 25 juin et le 6 août

Tarif 4 : autres semaines.

SUR LES PLAGES

- Manèges, cabanons de vente, véhicules de vente de moins de 10 m², aires de jeu
 - Par mois, en saison (juillet et août) 190 €
 - Par mois (hors saison)..... 64 €

SALLES COMMUNALES ET MATÉRIELS

1 - Pour les associations qui ont leur siège à Etables-sur-Mer, les associations reconnues d'utilité publique et les activités reconnues d'intérêt communal :

- pour les activités à l'initiative de la municipalité : gratuit
- pour les activités non payantes : une salle (au foyer municipal ou à la salle de sports) est mise à leur disposition gratuitement (s'inscrire à la Mairie).
- pour les activités payantes dont elles ont l'initiative (repas, banquets, bals, kermesse, cours, ateliers, etc...), pour l'utilisation du Korrigan, de la salle des loisirs, la salle de motricité, pour la mise en place du matériel sur un espace extérieur : elles ont droit à 2 mises à disposition gratuites. Ensuite, le tarif de location est appliqué à ½ tarif.

Une seule mise à disposition gratuite est décomptée par activité. Les associations doivent faire le ménage. Après une injonction sans effet, le ménage sera facturé 32,00 € l'heure (minimum de perception).

2 - Pour les habitants d'Etables-sur-Mer et les autres associations : 100 % du tarif.

3 - Pour les particuliers non résidents à Etables-sur-Mer : 130% du tarif « autres associations »

4 - Pour les manifestations commerciales : 150 % du tarif

Location de la Salle des Loisirs

Un chèque de caution de 150 euros sera demandé à chaque location. La salle doit être rendue avec tout le mobilier rangé aux emplacements prévus. Un balayage sommaire doit être fait et les déchets mis dans des sacs poubelles.

Durée	Assoc. tagarines	Autres assoc. et tagarins	Particuliers hors commune	Manifestations commerciales	Cuisine ou vente de boissons	Supplément sono		
						Assoc.	Commer.	Privé
4 h	48,50 €	99 €	128 €	148,50 €	30 €	20 €	39 €	30 €
12 h	99 €	198 €	257,50 €	297 €	48,50 €	32 €	68 €	48,50 €
24 h	147,50 €	297 €	386 €	445,50 €	63 €	39 €	83 €	63 €
par 24 h en plus	75 €	147,50 €	193 €	222 €	30 €	20 €	39 €	30 €

Location du Korrigan et de la salle de motricité

Durée	Associations tagarines	Autres associations	Manifestations commerciales
4 h	24 €	48,50 €	74 €
12 h	48,50 €	99 €	148,50 €
24 h	75 €	147,50 €	222 €
Par 24 h en plus	36 €	75 €	112 €

Location des autres salles que « La Galerie »

Durée	Associations tagarines	Autres associations	Manifestations commerciales
4 h	12 €	24 €	36 €
12 h	24 €	48,50 €	74 €
24 h	36 €	75 €	112 €
par 24 h en plus	18 €	36 €	55,50 €

Location de « La Galerie »

Un chèque de caution de 150 € sera demandé à chaque location. L'utilisateur doit laisser les locaux dans un état de propreté qui permette l'organisation rapprochée d'une autre exposition ; sinon il lui sera demandé une participation aux frais de ménage à l'euro / l'euro des coûts engagés par la commune. Un chèque de caution spécifique de 100 € sera demandé lors du dépôt du projet, conformément au règlement intérieur.

Durée	Associations tagarines	Autres assoc. ou tagarins	Particuliers hors commune	Manifestations commerciales	Supplément sonorisation
24h	70 €	100 €	130 €	150 €	30 €
Semaine hors week-end et jours fériés	200 €	300 €	390 €	450 €	40 €
Week-end	200 €	300 €	390 €	450 €	40 €
Semaine avec week-end	270 €	400 €	520 €	600 €	50 €

Les associations tagarines ont droit à une mise à disposition gratuite ; ensuite un ½ tarif est appliqué.

Location de la vaisselle

- les verres : 1,30 € les 6,
- les couverts : 3,60 € les 6.

Location de matériels

Location de tables, planchers*, buvette*, podium* et tentes de réception*

*** pas de location aux particuliers.**

- mise à disposition et retour aux ateliers municipaux : 14,00 €,
- livraison, mise en place et retour (obligatoire pour les buvettes, podium et tentes) : 32,00 € l'heure (minimum de perception : 64 €),
- 5,80 € pour une table et deux bancs,
- 1,20 € par unité de plancher,
- 24,00 € pour une buvette,
- 36,00 € pour le podium et la tente de réception standard,
- 11,60 € par agrandissement de la tente de réception.

DROITS DE PLACE ET DE STATIONNEMENT

Marchés et autres manifestations sur le domaine public

(Les tarifs sont par mètre linéaire et par profondeur maximum de 5 mètres. Au-delà, les tarifs sont simplement multipliés par fraction entière par excès de 5 mètres. En dehors des marchés, les frais de remise en état des lieux seront facturés à raison de 32 € l'heure).

- trimestre estival (1^{er} juillet au 30 septembre) :

- à la ½ journée, par mètre linéaire 1,50 €
- à la journée, par mètre linéaire : 3,00 €
- abonnement, par mètre linéaire
 - * 4 marchés 4,80 € par ml
 - * la saison 7,40 € par ml
 (1 saison = 1 trimestre = 13 marchés)

- autres trimestres (2^{ème} et 4^{ème} trimestres – 1^{er} trimestre exonéré) :

- à la ½ journée, par mètre linéaire 0,86 €
- abonnement, par mètre linéaire (13 marchés)..... 4,50 €

- forfait global d'un espace, par jour

(place Jean Heurtel, Parc de la Belle Issue et autres espaces)

- associations tagarines 160 €
- autres associations 193 €
- manifestations commerciales 321 €

- Occupation domaine public/terrasse (à l'année) : 2,85 €/m²

TAXE DE SÉJOUR

- Meublés de tourisme 4*, chambres d'hôtes 4* 1,20 €
- Meublés de tourisme 3*, chambres d'hôtes 3* 1,00 €
- Hôtels 2*, meublés 2*, chambres d'hôtes 2* 0,75 €
- Meublés 1*, chambres d'hôtes 1* 0,65 €
- Terrains de camping 3 et 4* 0,60 €

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle est ouverte à tous les habitants de la Communauté Sud Goëlo

- 17 € par an et par famille (gratuit pour les demandeurs d'emploi).
- 12 € par trimestre et par famille (résidents temporaires).

Une pénalité de retard de 1,20 € sera demandée si le délai de prêt de 3 semaines est dépassé. Cette pénalité augmentera de 2 € à partir de la deuxième semaine de retard, puis de 3 € les suivantes jusqu'à la valeur de rachat de l'ouvrage.

Prix de vente du livre « Etables-sur-Mer au travers des siècles » 23 €

Délivrance de photocopies (tarifs par page) :

Associations	0,15 €
Associations (A4 recto verso, A3).....	0,20 €
Particuliers	0,30 €
Particuliers (A4 recto verso, A3).....	0,40 €
Associations extérieures (A4)	0,20 €

Article 2 : Les loyers des immeubles pour 2016

Les loyers d'habitation des immeubles sont corrigés chaque année à la date anniversaire d'entrée dans l'appartement, suivant l'indice INSEE de référence des loyers (IRL). Un dépôt de garantie d'1 mois de loyer est demandé. Les charges locatives sont en sus. Sauf date contraire, les loyers sont fixés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les loyers sont révisibles à l'occasion des nouvelles locations dans les limites réglementaires de révision suivant le dernier indice connu. Les tarifs sont mensuels.

L'indice du coût de la construction publié par l'INSEE continue de s'appliquer aux loyers des immeubles à usage commercial.

Appartements situés au dessus de la Trésorerie

- 1 ^{er} étage - T2	484,33 €
- 1 ^{er} étage - T3	527,60 €
- 2 ^e étage - T2	441,93 €
- 2 ^e étage - T3	479,60 €
- 1 ^{er} étage - F3	540,49 €
- 2 ^e étage - F2	433,66 €

Appartements au-dessus de la Poste

- 1 ^{er} étage, studio	145,68 €
- 2 ^e étage F2.....	195,08 €
- 2 ^e étage, chambre avec coin cuisine.....	145,68 €
- 2 ^e étage, chambre simple.....	128,38 €

Appartements à l'école publique

- T3	312,00 €
- T4	460,62 €

Maison des Villes Robert 445,44 €

Chambre funéraire (du 1/12/15 au 30/11/16) 4 257,60 € par an
soit 354,80 € par mois

Local communal au 3 rue de la République (cabinet infirmier)

- du 01/06/15 au 31/05/16	382,86 €
- du 01/06/16 au 31/05/17	383,17 €

Bureaux et appartement du Receveur de la Poste (bail commercial de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2011)

- loyer annuel 2016.....	22 397,10 €
--------------------------	-------------

Bureaux de la Trésorerie (bail de 12 ans à compter du 1^{er} avril 2005)

Révision suivant indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) 3^{ème} trimestre

- du 01/04/15 au 31/03/16 (pour l'année).....	4 735,04 €
---	------------

Bar - restaurant « L'île aux pirates » : bail commercial (pour mémoire, loyer annuel du 14 /04/2015 au 13/04/2016 : 6 912,96 €)

Bar - restaurant « Via Costa » : bail commercial (pour mémoire, loyer annuel du 01/06/2015 au 30/05/2016 : 4 381,92 €)

Maison paroissiale et indemnité de gardiennage

- loyer maison paroissiale – (bail de 9 années à compter du 1 ^{er} janvier 2013) loyer annuel 2016.....	168,73 €
- indemnité gardiennage église	130,40 €

- :- :- :- :-